

**COMMISSION DEPARTEMENTALE
DES ARBITRES**

Sous-Commission de Metz

**PROCES VERBAL
de la réunion Plénière qui s'est déroulée
le vendredi 25 août 2023**

Présidence : M. AULBACH.

Présents : Mme ROBIN, MM BOCK et HIDA.

Excusés : MM BERNARD et HURAUULT (représentant le CD du D.M.F.),

Assistent : MM TAESCH (Président délégué du D.M.F.) KLANCAR (représentant des arbitres S.C.A. Metz),

Invités : MM ALTMAYER, CLEMENT et ANDRIVON (responsable technique de la SCA Hayange).

1. CARNET.

- Notre collègue arbitre Marine Romano nous fait part de la naissance de sa fille Ambre. Toutes nos félicitations aux heureux parents, tous nos souhaits de bon rétablissement à la maman et tous nos vœux de longue prospérité à la charmante petite fille.
- Suite à des blessures récidivantes et persistantes, les arbitres Masson et Nimeskern ont décidé de ne pas renouveler afin de se soigner correctement et de revenir en pleine possession de leurs moyens en 2024/2025. Nous leur souhaitons un complet rétablissement.

2. COURRIERS ET COURRIELS

- Courrier à Monsieur René Zanetti pour l'informer de sa non-reconduction au sein de la SCA Metz,
- Courrier à Monsieur Anthony Collin pour l'informer de sa non-reconduction au sein de la SCA Metz,
- Courriel de l'arbitre Nimpagaritsé nous informant que ses activités ne lui permettent plus de dégager du temps pour l'arbitrage. Remerciements pour services rendus. Le club de Courcelles-Chaussy U.S. est prié d'en prendre note,
- Courriel de l'arbitre Térenzio : congé accordé. La CASMA sera informé de cette longue absence (deux mois). Le club d'Ars-Laquenexy est prié d'en prendre note,
- Courriel de Mme Blondeau : le dossier a été traité en liaison avec le Président de son club,
- Demande de l'arbitre Altinok concernant ses déplacements : satisfaction ne peut lui être accordé au regard de l'équité avec les autres arbitres,
- Demande de l'arbitre Brandel pour officier en Gironde pendant son stage professionnel qui va durer un an de septembre à juin : accord sur le principe mais la mise en œuvre se fera entre les Président des CDA de Moselle et de Gironde,
- Divers courriels du Président de la CDA Moselle accompagnés de fichiers techniques : remerciements,
- Courriel de l'arbitre Tossenou qui déménage en CDA 54. Son dossier suivra, la CDA 57 est informée,
- Courriel de l'arbitre Chont demandant à rejoindre la SCA de Forbach : avis favorable,
- Courriel des arbitres Bialic (D2) et Jansem (D3) qui sont affectés à la SCA Metz qui leur souhaite la bienvenue,
- Courriel du RJA CDA 57 concernant une demande d'arbitres pour une action de la technique DMF : nécessaire sera fait,
- Divers courriels concernant les indisponibilités des arbitres messins. La saison n'est pas encore commencée et nous enregistrons déjà 449 demi-journées d'indisponibilités. Pas sûr que les clubs pourront voir tous leurs matchs couverts par un arbitre.
- Courriel demandant l'identité des arbitres qui sont désignés sur deux matches à huis-clos,
- Courriel du Président de la CDA 57 aux arbitres joueurs pour leur demander de matérialiser leurs disponibilités d'arbitre et indisponibilités de joueurs : pris note. Date limite était fixée au 23 août et à ce jour un seul arbitre a répondu. Comme indiqué par la CDA, les autres arbitres joueurs sont considérés comme totalement disponibles pour les désignations,
- Courriels d'explication d'AOD et indisponibilité tardive d'arbitres : dossiers traités au paragraphe 5,
- Courriels concernant divers matches amicaux et tournois : des arbitres ont été désignés sur les prestations déclarées à la LGEF ou au DMF.
- Courriels annonçant une réunion Plénière de la CDA 57 le 22 août 2023 à 18h30.

3. ADMINISTRATIF

Le Comité directeur du DMF réuni en assemblée Plénière le 1^{er} juillet 2023 a nommé pour un an en SCA Metz, les membres suivants : Mme Robin, MM Altmayer, Argilli, Aulbach, Bernard, Bock, Clément, Eyl, Hida, Huertas, Lafort, Millet, Pierrard, Roger et Steffanetti. MM Collin et Zanetti ne sont pas reconduits.

Le Bureau de la SCA Metz est constitué comme suit pour 2023/2024 :

- Président : François Aulbach
 - responsable technique : Christopher Bock *
 - secrétaire technique : Karen Robin
 - secrétaire de désignations : Guy Bernard
 - responsable jeunes arbitres : Edrian Hida
- * assure également les fonctions de vice-Président*

Le Bureau est complété par Laurent Klancar, représentant des arbitres issu de l'UNAF57.

- 129 arbitres ont totalement renouvelé à ce jour, il reste encore 17 dossiers incomplets qui doivent être validés pour le 31 août dernier faute de quoi les arbitres concernés ne compteront pas pour leur club en 2023/2024,
- 7 arbitres n'ont pas encore renouvelé et 22 ont décidé et signalé qu'ils quittaient l'arbitrage (soit 21% de départ sur les effectifs au 30 juin 2023).

4. TECHNIQUE

- Les stages annuels des arbitres D2 et D3 sont prévus pour le 09 septembre 2023,
- Un rassemblement de jeunes arbitres (potentiel candidat JAL) sera organisé en début d'année 2024. Le RJA CDA 57 sera invité.
- Les responsables techniques des SCA d'Hayange et de Metz peaufinent leurs interventions au sein des F.I.A. (les deux SCA mutualisent leurs ressources depuis la création des nouveaux examens d'arbitres),
- F.I.A. déjà programmées : les 23 + 24 + 30 septembre + 01 octobre 2023 et les 07 + 08 + 14 + 15 octobre 2023. Une troisième pourrait être organisée début 2024 si les clubs en expriment le besoin.

Le responsable technique dévoile son agenda pour 2023/2024 :

- 09/09/2023 : stage annuel de tous les arbitres de District de la SCA Metz (sur convocation individuelle),
- 20/10/2023 : Ecole d'arbitrage au siège du DMF (rendez-vous avant 18h15 précises),
- 17/11/2023 : Ecole d'arbitrage au siège du DMF (rendez-vous avant 18h15 précises),
- 08/12/2023 : Ecole d'arbitrage au siège du DMF (rendez-vous avant 18h15 précises),
- 08/03/2023 : Ecole d'arbitrage au siège du DMF (rendez-vous avant 18h15 précises),
- 12/04/2023 : Ecole d'arbitrage au siège du DMF (rendez-vous avant 18h15 précises),
- 03/05/2023 : Ecole d'arbitrage au siège du DMF (rendez-vous avant 18h15 précises),
- 07/06/2024 : remise des écussons arbitres aux lauréats de l'examen d'arbitre officiel de football,

D'autres actions techniques viendront s'ajouter opportunément au cours de la saison.

5. DISCIPLINE

- Les sanctions prises ce jour ne figurent pas dans ce PV. En effet, dans le cadre du respect des données personnelles, la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) a imposé de ne plus publier de décisions disciplinaires sur le site du District, ouvert à tous.
- Un PV disciplinaire paraîtra sur Foot-Club, visible par les clubs et les sanctions prises à l'encontre des arbitres leur seront directement adressées par courriel avec copie à leur club.
- Un accusé de réception sera exigé.

Prochaine réunion de Bureau : sur convocation.

Le Président de la SCA Metz : François Aulbach

 